

Assurer les citoyens contre la perte de revenus



Diagnostic

1,7 milliards
d'euros

*Il s'agit du montant des primes versées
dans le cadre de contrats d'assurance
maladie privés en 2015. ¹*

Notre système belge de sécurité sociale soufflera l'année prochaine ses 75 bougies.

Élaboré dans le compromis social d'après-guerre, notre système de sécurité sociale s'inspire de la logique « bismarkienne » ou « assurantielle ». Chaque

¹ Source : BNB.

travailleur cotise obligatoirement pour couvrir plusieurs risques sociaux : maladie, vieillesse, perte d'emploi. En principe, c'est donc les travailleurs qui sont couverts par la sécurité sociale.

Au fil du temps cependant, le système a évolué : il s'est notamment élargi à des prestations d'assistance, non-contributives comme le revenu d'intégration sociale ou la GRAPA. Cette évolution implique que des personnes n'ayant jamais cotisé sont également couvertes par certains pans de la sécurité sociale. Notre système de sécurité sociale a en effet fait ses preuves comme instrument de lutte majeur contre la pauvreté. Sans les transferts sociaux, des projections estiment le taux de pauvreté en Belgique à 40 % (contre 15 % aujourd'hui).

La lutte contre la pauvreté n'est cependant pas l'unique, ni même le rôle principal de notre sécurité sociale. Fondée sur une philosophie assurantielle, celle-ci a pour premier objectif de préserver le niveau de vie en cas de perte de revenus. Force est cependant de constater que ce caractère assurantiel s'est érodé au fil du temps. En conséquence, certains travailleurs estiment que le système n'est plus à même de les protéger contre la survenance de risques sociaux. Ces craintes ont pour conséquence de provoquer un recours massif aux assurances complémentaires privées (pension, santé...) et engendrent le risque réel de voir se développer une sécurité sociale à deux vitesses. Le soutien de l'État à ces assurances privées, via des réductions fiscales et de cotisations sociales, constitue également une perte de revenus énorme pour la sécurité sociale.

En outre, le fait que les parcours de vie peuvent être moins linéaires avec des périodes de salariat croisées avec de l'entrepreneuriat, dont le statut de protection sociale est moindre, malgré des améliorations continues dans le temps, fragilise davantage celles et ceux qui entendent –ou sont obligés– de passer d'un statut à l'autre.



L'évolution démographique et l'allongement de la vie entraînent l'apparition de nouveaux besoins sociaux, notamment pour les personnes âgées, pour lesquelles le combat pour l'autonomie et un enjeu de société et une question de protection sociale, dont se chargent aujourd'hui les Régions dans le cadre de leurs compétences nouvelles.

Enfin, de nouveaux modèles économiques apparaissent et semblent promouvoir des conditions de travail avec des protections très faibles, voire inexistantes.

Vision



Une protection sociale crédible, efficace et légitime

Il est essentiel de relancer un débat de fond sur l'avenir de notre protection sociale et de définir les enjeux prioritaires auxquels nous souhaitons répondre.

Pour le cdH, un système de protection social doit être crédible, efficace et légitime. Crédible d'abord, car les assurés sociaux doivent avoir confiance dans le fait que la sécurité sociale soit en mesure de répondre de manière pertinente à leurs besoins. Dans cette optique, la garantie d'un taux de remplacement suffisant, notamment en matière de pensions, est d'une importance capitale. Efficace ensuite, car il doit permettre la couverture des risques sociaux la plus large possible. Pour ce faire, il est nécessaire qu'un système de protection sociale organise la solidarité sur la base la plus large possible. Légitime enfin, en assurant des bénéficiaires proportionnels aux cotisations sociales versées afin de renforcer l'adhésion de tous et d'éviter le développement parallèle d'assurances privées.

La sécurité sociale constitue également un rempart important contre la précarité. Pour remplir ce rôle, elle doit cependant octroyer des prestations d'un montant permettant à chacun de vivre une vie décente. Force est de constater que ce n'est pas le cas aujourd'hui. La revalorisation des prestations sociales constitue donc une priorité pour le cdH.

Par ailleurs, le financement de notre système de protection sociale doit être suffisant et pérenne. Cela passe notamment par une augmentation du taux d'emploi, qui garantit le paiement des cotisations sociales, mais également par la garantie de l'efficacité des réductions de cotisations sociales.

Priorités

Nos priorités en ce qui concerne la protection sociale sont les suivantes :

- 1. Réaffirmer le caractère assurantiel de la sécurité sociale afin de renforcer sa crédibilité**
- 2. Tendre vers une individualisation des droits sociaux**
- 3. Permettre à chacun de vivre dignement**
- 4. Garantir un financement pérenne de notre sécurité sociale**

Mise en œuvre

Priorité 1 : Réaffirmer le caractère assurantiel de la sécurité sociale

Un régime de protection sociale crédible et efficace implique que les assurés sociaux bénéficient d'allocations liées à leurs besoins qui les assurent correctement contre la perte de revenus découlant de la survenance d'un risque social (vieillesse, perte d'emploi...).

À l'heure actuelle, l'on constate une érosion importante du caractère assurantiel de la sécurité sociale. Les taux de remplacement de nombreuses allocations

ne cessent de s'éroder, favorisant le recours aux assurances privées et le développement d'une sécurité sociale à deux vitesses.

Concrètement nous proposons de :

- ↪ Lier structurellement l'évolution des prestations sociales et des plafonds liés à leur octroi à l'évolution des salaires (liaison au bien-être)
- ↪ Relever les plafonds de revenus sur le premier pilier de pension afin de garantir un meilleur taux de remplacement aux pensionnés (voir fiche Pensions)
- ↪ Garantir des taux de remplacement sur les indemnités d'invalidité
- ↪ Réformer l'assurance-chômage en distinguant deux périodes : une période assurantielle avec un niveau élevé d'indemnisation dégressive dans le temps suivie d'une période d'indemnisation, sans lien avec la rémunération antérieure
- ↪ Étendre la couverture de l'assurance-maladie et mieux couvrir les soins dentaires dans l'assurance obligatoire, sans exclusion, sélection ou limite d'âge
- ↪ Garantir la sécurité tarifaire des patients hospitalisés et encadrer de manière stricte les suppléments d'honoraires notamment via : (1) l'interdiction de tout supplément d'honoraires en chambre à 2 lits; (2) l'interdiction de tout supplément d'honoraires en chambre à un lit justifié pour raisons médicales (isolement, infections...); (3) le plafonnement des suppléments d'honoraires à un maximum de 100%; (4) à terme, l'augmentation du nombre de chambres individuelles doit s'accompagner de la même sécurité tarifaire des patients.
- ↪ Baliser légalement de manière beaucoup plus stricte toute augmentation des primes des assurances hospitalisation privées.
- ↪ Déployer l'assurance-autonomie (voir fiche Aide à la personne)
- ↪ Améliorer la protection sociale des travailleurs indépendants (voir fiche « Entreprendre »).

Priorité 2 : Tendre vers une individualisation des droits sociaux

Le renforcement du caractère assurantiel de la sécurité sociale a également des implications sur l'individualisation des droits sociaux. En effet, puisque les cotisations versées le sont indépendamment de la situation familiale, il n'est pas logique que le montant des allocations perçues en soit dépendant. En ce qui concerne les aides sociales non-contributives, force est de constater que leurs montants trop bas pénalisent les choix familiaux des bénéficiaires ou les contraignent à des stratégies de contournement.

Concrètement nous proposons de :

- ☞ Supprimer, en matière d'assistance sociale et de sécurité sociale, le statut de cohabitant² afin de ne plus pénaliser les personnes en fonction de leur situation familiale ou du choix de leur lieu de vie. Maintenir, en matière de pensions légales, la distinction entre taux isolé et taux ménage.

Priorité 3 : Permettre à chacun de vivre dignement

La sécurité sociale constitue l'un des outils principaux permettant de lutter contre la précarité. Il est donc nécessaire qu'elle permette à chacun de mener une vie digne.

Le seuil de pauvreté est souvent considéré comme le niveau minimum qui différencie une vie indigne d'une vie digne.

Actuellement, le seuil de pauvreté est établi en Belgique à 1.139 euros par mois pour une personne isolée et 2.392 euros pour un foyer de deux adultes et deux enfants.

Pour une personne isolée, le montant minimum des allocations de chômage est de 1052,48 euros par mois, soit 86 euros de moins que le seuil de pauvreté. La GRAPA (garantie de revenus aux personnes âgées) s'élève quant à elle à 1118,36 euros.

L'alignement des allocations minimales sur le seuil de pauvreté doit constituer l'un des objectifs essentiels de notre politique sociale.

Concrètement :

- ☞ Relever le niveau des allocations sociales et des allocations d'assistance afin qu'elles atteignent a minima le seuil de pauvreté lors de la prochaine législature ;
- ☞ Augmenter les possibilités de maintien des allocations d'insertion aux chômeurs qui suivent une formation, qui ont repris des études ou qui suivent un accompagnement intensif ;
- ☞ Geler la dégressivité des allocations de chômage pour les chômeurs qui suivent une formation, un stage ou encore qui apportent la preuve d'un nombre minimum d'heures prestées dans le cadre d'un travail bénévole reconnu (ONG, Croix-Rouge) ;

2 Pour la GRAPA, il s'agit de supprimer la distinction entre les bénéficiaires du montant mensuel de base et du montant mensuel de base majoré. En ce qui concerne les allocations de remplacement de revenus pour personnes handicapées, il s'agit de supprimer la catégorie A et d'intégrer ses bénéficiaires dans la catégorie B.

- ↪ Améliorer l'accès aux allocations de chômage complètes en diminuant le nombre de jours requis pour en ouvrir l'accès afin que des travailleurs qui réalisent un mi-temps strict puissent accéder à des allocations de chômage complètes ;
- ↪ Harmoniser les conditions d'octroi des aides du CPAS et réglementer de manière plus claire les situations pouvant donner lieu à une aide matérielle
- ↪ Limiter strictement les exclusions du revenu d'intégration sociale.

Priorité 4 : Garantir le financement de la sécurité sociale

L'avenir de la sécurité sociale passe également par l'assurance que son financement sera garanti, compte tenu de l'accroissement des dépenses (notamment en matière de pensions) et de la diminution de la part des revenus du travail dans la richesse produite.

Concrètement nous proposons de :

- ↪ Garantir que les réductions de cotisations sociales fassent systématiquement l'objet d'un financement alternatif qui en couvre leur coût pour la sécurité sociale ;
- ↪ Évaluer continuellement l'efficacité des réductions de cotisations sociales spécifiques sur le taux d'emploi et sur la qualité des emplois créés ;
- ↪ Supprimer ou réviser les mesures multipliant les types de contrats pour lesquels des cotisations sociales ne sont pas perçues et réviser la liste des formes de rémunération non soumises à cotisations sociales (ou soumises à un taux réduit de cotisation).